



49th Annual General Meeting

COVID-19 Information

What does COVID-19 mean for the AGM?

On March 19th, 2020 the Government of New Brunswick declared a state of emergency due the presence of COVID-19 and risk to the health and safety of all New Brunswickers. This caused the Executive and the Board of Directors to decide on postponing of the Annual General Assembly until the state of emergency to be lifted.

On June 19th, 2020 the Government of New Brunswick lifted the restrictions on the number of people allowed to gather in a controlled venue. With this new order we have decided to move forward with hosting the AGM.

What is the New Normal?

Moving forward, this means the AGM will be a little different this year to ensure the safety of all attending.

Please abide by the following:

- If you are feeling sick, and/or have been in contact with someone you know who is ill, you should NOT come to the AGM
- Avoid physical greetings like hand shaking and hugs
- Maintain physical distance between you and others (6 feet)
- Self-serve buffet style eating will no longer be available
- Practice proper hygiene and hand washing
- Avoiding common sleeping area

Protocols:

- Bring a mask and wear when not able to maintain 6ft distance.
- Everyone attending will have to answer the following screening questions
 - Do you have any of following symptoms: fever/feverish, cough, sore throat, headache, runny nose, a new cough or worsening chronic cough, new onset of fatigue, diarrhea, loss of taste or smell; in children, purple markings on the fingers and toes?
 - Have you had close contact within the last 14 days with a confirmed case of COVID-19?
 - Have you been diagnosed with COVID-19?
 - Have you returned from travel outside of New Brunswick within the last 14 days?
 - Have you been told by public health that you may have been exposed to COVID-19?

If you answered YES, then self-isolate at home, and call 811.

- Names and contact numbers of attendees will be collected
- Seating will incorporate social distancing
- Meals will be pre-packed by the hotel
- Sanitizer will be available on all tables
- Singing will not be conducted to prevent excess droplets



49^e Assemblée / Réunion Générale Annuelle Informations COVID-19

Que signifie COVID-19 pour l'AGA?

Le 19 Mars 2020, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déclaré l'état d'urgence en raison de la présence de COVID-19 et des risques pour la santé et la sécurité de tous à Nouveau-Brunswick. Cela a amené l'exécutif et le conseil d'administration à décider de reporter l'Assemblée générale annuelle jusqu'à la levée de l'état d'urgence.

Le 19 Juin 2020, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a levé les restrictions sur le nombre de personnes autorisées à se rassembler dans un lieu contrôlé. Avec ce nouvel ordre, nous avons décidé d'aller de l'avant avec l'accueil de l'AGA.

Qu'est-ce que la nouvelle normale?

Pour aller de l'avant, cela signifie que l'AGA sera un peu différente cette année pour assurer la sécurité de tous les participants.

Veillez respecter les éléments suivants :

- Si vous vous sentez malade et/ou si vous avez été en contact avec quelqu'un que vous connaissez qui est malade, vous ne devriez PAS venir à l'AGA
- Évitez les salutations physiques comme les secousses de la main et les câlins
- Maintenir la distance physique entre vous et les autres (6 pieds)
- Les repas de style buffet en libre-service ne seront plus disponibles
- Pratiquer une bonne hygiène et se laver les mains
- Éviter les aires de sommeil communes

Protocoles:

- Apportez un masque et portez-le lorsqu'il n'est pas en mesure de maintenir une distance de 6 pieds.
- Toutes les personnes présentes devront répondre aux questions suivantes
 - Avez-vous l'un des symptômes suivants: fièvre, toux, maux de gorge, maux de tête, écoulement nasal, une nouvelle toux ou une aggravation de la toux chronique, nouveau début de fatigue, diarrhée, perte de goût ou d'odeur; chez les enfants, des marques violettes sur les doigts et les orteils?
 - Avez-vous eu un contact étroit au cours des 14 derniers jours avec un cas confirmé de COVID-19?
 - Avez-vous reçu un diagnostic de COVID-19?

- Êtes-vous revenu d'un voyage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick au cours des 14 derniers jours?
- La santé publique vous a-t-elle dit que vous auriez pu être exposé à COVID-19?

Si vous avez répondu OUI, puis auto-isoler à la maison, et appelez le 811.

- Les noms et numéros de contact des participants seront recueillis
- Les sièges intégreront la distanciation sociale
- Les repas seront préemballés par l'hôtel
- Désinfectant sera disponible sur toutes les tables
- Le chant ne sera pas effectué pour prévenir l'excès de gouttelettes dans l'air